

"FIV de l'extrême"

Présidence : Professeur Jean-Luc Pouly

Comité scientifique : Jean-Philippe Ayel, Thomas Fréour, Cécile Gallo, Laetitia Jacquesson

Comité d'organisation : Jean-Philippe Ayel, Dominique Bouret, Guy Cassuto, Lionel Larue

- 9h00-9h30 Accueil des participants
- 9h30-9h40 **Introduction**
Muriel Lubrano - Pascale Carette, Merck
- 9h40-9h50 **Mot d'accueil, Anne Fabrègue, directeur général du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon**
- 9h50-10h00 **Présentation de la journée**
Jean-Philippe Ayel et Jean-Luc Pouly

SESSION I : Endométriose, adénomyose et utérus inadéquat

Modératrices : Cécile Gallo, Gwénola Kéromnès

- 10h00-10h45 **Nouvelles recommandations de PEC en infertilité des endométrioses en 2018**
Pietro Santulli, Cochin Paris
- 10h45-11h30 **What to do for a dysmorphic uterus in an infertile patient?**
Elena Labarta, IVI Valence
- 11h30-12h15 **Echecs répétés en PMA : faut-il opérer les adénomyoses et les fonds arqués ?**
Philippe Landowski, Paris

Point d'Actualité

- 12h15-13h00 **Loi de bioéthique La PMA en Angleterre : contexte législatif, retour d'expérience**
Richard Balet, London Women's Clinic Londres
- 13h00-14h30 Déjeuner

SESSION II : D'autres prises en charge difficiles

Modératrices : Dominique Bouret, Laetitia Jacquesson

- 14h30-15h15 **Prise en charge des patientes infertiles avec BMI > 35 kg/m²**
Anne Bachelot, Pitié Salpêtrière Paris
- 15h15-16h00 **Nouvelle approche de l'infertilité masculine ; Résultats d'une étude prospective**
Guy Cassuto, Laboratoire Drouot Paris
- 16h00-16h45 **AMH recombinante, une nouvelle promesse pour préserver la fertilité**
Charlotte Sonigo, Bondy Paris
- 16h45-17h00 **Conclusion et perspectives**
Jean-Luc Pouly, CHU Clermont-Ferrand

Nous vous informons que dans le cadre de la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé, les entreprises pharmaceutiques sont tenues de rendre public l'ensemble des relations établies avec les Professionnels de Santé et d'autres acteurs intervenant dans le secteur de la Santé (relations financières et non financières, directes et indirectes). Dans ce cadre, Merck sera amené à déclarer le montant des frais d'hospitalité engagés pour vous ce jour (pour tout montant ≥ 10 euros TTC).

Les sociétés Merck Santé s.a.s. et Merck Serono s.a.s. sont susceptibles de réaliser des traitements des données personnelles vous concernant, et ce dans le respect de la Loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978. A ce titre, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification voire de suppression de ces données que vous pouvez exercer auprès du Pharmacien Responsable à l'adresse email suivante : infoqualit@merckgroup.com ou par courrier postal adressé à : Merck Serono s.a.s. - Pharmacien Responsable - 37 rue Saint-Romain - 69008 Lyon.